



4 PROMOTION SECURITE, SÛRETE, SST. QUALITE ET ENVIRONNEMENT

4.1 Formation et sensibilisation sécurité, sûreté, SST, qualité et environnement

Les actions de formation et sensibilisation au SMI sont intégrées dans les plans d'action annuels des structures en charge du SMI (au Siège et au niveau des structures déconcentrées).

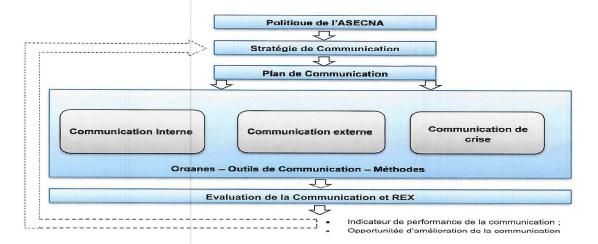
Le niveau de formation requis varie en fonction des responsabilités du personnel par rapport aux différents éléments du SMI.

Les actions sont planifiées et mises en œuvre pour que le personnel soit notamment formé, sensibilisé à (aux) et prenne conscience de(s) :

- la politique et des objectifs sécurité, sûreté, SST, qualité et environnement ;
- l'impact des activités du personnel sur la sécurité, sûreté, SST, qualité et environnement ;
- systèmes de comptes rendus et leur caractère non punitif (la culture positive) ;
- les responsabilités du personnel par rapport au SMI, notamment l'importance de leur contribution à l'effectivité/efficacité du système de management ;
- les canaux de communication pour faire remonter l'information ;
- les principes de base de la gestion des risques ;
- évènements indésirables et des résultats des analyses qui les concernent ;
- dangers, risques, aspects environnementaux significatifs qui les concernent;
- les répercussions et conséquences potentielles d'un non-respect des exigences, y compris le non-respect des obligations de conformité de l'organisme sur les volets du SMI ;
- la capacité d'exercer leur droit de retrait face à des situations de travail dont ils estiment qu'elles présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, et des dispositions qui les protègent de conséquences indues lorsqu'ils le font.

4.2 Communication en matière de sécurité, sûreté, SST, qualité et environnement

La gestion de la communication relative à la sécurité, la sûreté, la SST, la qualité et l'environnement est décrite selon le schéma suivant :



M

1